

Les professeurs de Lettres
du Lycée Pablo-Picasso
AVION

à Monsieur le Recteur
de l'Académie de Lille

Ce 10 juin 2008,

Monsieur le Recteur,

Les dates des épreuves et des corrections de l'E.A.F. pour la session du baccalauréat 2009 qui nous ont été communiquées ne sont pas sans susciter chez nous de sérieuses inquiétudes.

En effet, si l'écrit à lieu le 20 juin 2008 et que, comme les années précédentes, chaque correcteur se voie remettre environ 90 copies, il ne paraît guère judicieux de prévoir moins de 8 jours ouvrés pour assurer une lecture attentive et objective du travail des candidats, surtout si le correcteur veut, avant de restituer son paquet à l'administration, se réserver une journée pour assurer la cohérence d'ensemble entre les appréciations écrites et les notations chiffrées, cela étant le moyen le plus efficace de parvenir, pour les correcteurs qui se seraient montrés un peu trop sévères, à une remontée des notes individuelles et des moyennes globales.

Or, si les correcteurs de l'écrit sont également, comme ces dernières années, examinateurs à l'oral du 23 au 30 juin 2008, et que les copies ne soient remises aux professeurs désignés que le 24 juin, il ne restera que 3 ou 4 jours (du 1^{er} au 4 juillet) pour lire et annoter les 90 copies d'un paquet complet, soit environ 22 à 30 copies par jour. Car il est impossible d'imaginer qu'un examinateur qui aura effectué 8 heures d'interrogation orale dans la journée ait encore le goût et l'énergie d'assurer le soir au moins 4 heures de correction écrite. Ou alors qu'on nous autorise officiellement à distribuer des notes d'écrit de façon aléatoire, voire à utiliser la facétieuse méthode dite « de l'escalier ».

Il semble donc nécessaire d'accorder un délai beaucoup plus important aux correcteurs de l'écrit, sous peine d'introduire des inégalités, ou pis, dans les conditions de la notation.

Si l'on devait, pour remédier à cette situation, choisir des professeurs différents pour l'écrit et pour l'oral, on en reviendrait aux inconvénients et aux injustices du système abandonné il y a plusieurs années : un nombre écrasant de copies ou de candidats (140 à 220) pris en charge par chaque professeur convoqué, et une rémunération excessivement différenciée entre examinateurs de l'oral et correcteurs de l'écrit, d'autant plus que l'étroitesse de la période considérée (du 23 au 30 juin, ou même au 4 juillet) obligerait sans doute à augmenter le nombre de candidats interrogés journalièrement par un nombre d'interrogateurs réduit.

C'est pourquoi nous nous demandons de façon pressante d'intervenir ou d'agir pour revoir les procédures apparemment envisagées et pour en retenir de plus raisonnables, en vue de permettre à l'E.A.F. de se dérouler dans des conditions satisfaisantes : délais au moins doublés pour la correction de l'écrit avec un nombre de copies égal, journées d'oral consacrées à cette seule activité, et répartition des tâches entre les professeurs convoqués autorisant une rémunération sensiblement égalitaire.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression du respect qui vous est dû,